La sécurité sociale, bien plus qu'un coût

À la tête de l'association luxembourgeoise des organismes de la sécurité sociale (aloss) depuis 10 ans, Norbert Lindenlaub s'engage à faire connaître la culture de la sécurité sociale et à nourrir le débat sur les mutations présentes et futures. À l'occasion des 125 ans de la sécurité sociale, il revient sur les missions de l'association, les défis qui accompagnent les transformations de la société et rappelle la dimension profondément humaine de la protection sociale.



Norbert Lindenlaub s'engage avec l'aloss pour une meilleure compréhension de la sécurité sociale.

fonction publique (fp) : Monsieur Lindenlaub, vous présidez l'aloss. Pourriez-vous présenter brièvement l'association aux lecteurs ?

Norbert Lindenlaub (NL) : Fondée en 1967, l'aloss fédère aujourd'hui quinze institutions de la sécurité sociale. Sa mission consiste à promouvoir la connaissance et la compréhension du droit de la sécurité sociale au sens large.

Cela signifie que nous ne privilégions aucune branche de risque. L'assurance accident y occupe une place tout aussi centrale que les indemnités de maladie, les pensions, l'assurance dépendance ou les prestations familiales.

À cet égard, tout est consensuel. Les différents ressorts sont unis au sein de l'aloss et tous œuvrent pour la même cause fondamentale.

fp : Quelles sont les actions concrètes de l'aloss ?

NL : L'association entend promouvoir la connaissance du droit social par le biais de publications. Nous ne favorisons aucun thème en particulier et les sujets sont très divers.

Nous éditons le *Bulletin luxembourgeois des questions sociales*, créé dans les années 1970 sous une autre dénomination. C'est une formidable bibliothèque d'informations et de textes spécialisés. Récemment encore, nous avons publié les analyses de trois experts du Fonds national de solidarité.

Notre démarche va au-delà de la sécurité sociale au sens strict. Tout ce qui touche d'une manière ou d'une autre à une question sociale nous intéresse. Historiquement, cela a toujours fait partie de notre ligne éditoriale et nous accueillons avec plaisir toutes sortes de contributions.

Depuis 2022, nous menons également un partenariat avec le *Zentrum fir politesch Bildung*, qui propose aux lycées des publications destinées à la jeunesse, encourage le débat participatif et l'éducation citoyenne. Dès notre première publication conjointe, j'ai tenu à sensibiliser le public cible sur l'importance de se constituer tôt une carrière d'assurance en vue d'une pension future. À 17 ans, ces mécanismes paraissent souvent abstraits.

Parallèlement, nous organisons des événements. Nous avons par exemple accueilli la Conférence Saint-Yves, association centenaire de juristes, qui souhaitait mieux appréhender nos structures et sujets. Nous avons organisé une conférence réunissant des juristes et nos institutions, avec les points suivants à l'ordre du jour : aperçu sur le droit de la sécurité sociale et les juridictions de la sécurité sociale, retour sur le contentieux en matière d'accident du travail et sur les jurisprudences actuelles. Les institutions membres portent en effet un intérêt sur la qualité des aspects juridiques.

Le réseautage est extrêmement important pour nous. Nous voulons rencontrer les différents acteurs du secteur et encourager nos membres à se rendre de temps en temps à l'étranger. Pour la *Zukunftskeess* notamment, cette approche est primordiale ; confrontée aux enjeux majeurs de l'exportation des prestations et à la composition des familles, aujourd'hui très différente de ce qu'elle était autrefois. Elle a d'excellentes relations avec les institutions françaises et peut beaucoup s'appuyer sur ces liens.

fp : L'aloss est également active au niveau international. Pourriez-vous nous en dire plus ?

NL : L'aloss est représentée au sein de trois organisations internationales : l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), la European Social Insurance Platform (ESIP) et le European Institute of Social Security (EISS). La plus importante est l'AISS, fondée en 1927 dans le cadre du Bureau international du Travail. Elle regroupe environ 350 institutions membres dans le monde, représentant trois millions de professionnels et protégeant plus de trois milliards d'assurés. Ce chiffre impressionnant met toutefois en lumière un défi : près de cinq milliards de personnes ne bénéficient toujours pas d'une protection sociale adéquate.

L'AISS organise tous les trois ans le *Forum mondial de la sécurité sociale*, le plus grand événement de ce type au niveau mondial. Environ 1 500 personnes venues du monde entier s'y réunissent pour discuter. En 2025, il a eu lieu à Kuala Lumpur en Malaisie, où nous avons envoyé cinq représentants.

Non seulement l'AISS nous aide dans différents domaines, mais nous l'aidons également. La présidente de la *Zukunftskeess* dirige un groupe de travail. La directrice de l'*Inspection générale de la sécurité sociale* a contribué aux travaux en matière de lignes directrices. Un directeur adjoint de l'ADEM était orateur dans un webinaire en relation avec une assurance chômage aux Caraïbes.

fp : Peut-on dire que l'aloss accompagne les évolutions de la société et soutient les institutions face aux défis qui y sont liés ?

NL : Les accompagner par une certaine pédagogie, oui.

En 2017, à l'occasion de notre 50e anniversaire, nous avons organisé une table ronde dédiée aux nouvelles formes de travail, anticipant déjà le phénomène d'« ubérisation » des services.

À l'époque, plus de cent personnes étaient présentes dans la salle. Cela montre qu'il existe un certain intérêt. Ce que chacun en fait par la suite n'est plus entre nos mains.

L'aloss ne fait pas de politique et ne se substitue en rien aux institutions membres. Nous essayons simplement de maintenir un certain débat. Il nous est déjà arrivé d'être assez proches de l'actualité : la nouvelle mobilité des personnes, les nouvelles structures familiales, etc. L'Europe a été fondée pour garantir la mobilité et la libre circulation des services, des marchandises et des capitaux, mais surtout aussi des personnes. Cela crée des procédés complexes en matière de sécurité sociale.

Nous ne choisissons pas les sujets de l'actualité politique, mais les thèmes ont naturellement un lien avec la société.

En 2022 nous avons publié un mémoire sur les violences faites aux femmes, avec un regard sur le Luxembourg. Le texte a eu un certain succès auprès des acteurs du terrain.

fp : Pourriez-vous nous parler de votre rapport personnel à la sécurité sociale ?

NL : Ma carrière a débuté en 1992 au *Centre commun de la sécurité sociale*, dans un contexte géopolitique bouleversé par la guerre en Yougoslavie et avec des flux migratoires importants. Le *Centre commun* m'avait entre autres enseigné le principe de l'obligation d'assurance ainsi que le non jugement, valeurs fondamentales qui m'ont porté depuis 34 ans.

« Le conventionnement obligatoire fait pour moi partie de la richesse du Luxembourg. »

J'ai consacré l'ensemble de ma carrière à la sécurité sociale. Elle est indispensable pour notre société, même s'il n'est pas toujours facile d'en faire comprendre toute sa portée.

Pendant quinze ans j'ai travaillé à titre bénévole dans le secteur social, au conseil d'administration du *Comité national de défense sociale* (qui gère notamment *Abrigado, Nei Aarbecht, Vollekskichen, Services de l'Entraide, CNDS Wunnen*). La protection d'humains a toujours été importante pour moi, d'une manière ou d'une autre.

fp : Selon vous, que pourrait-on améliorer dans notre assurance maladie, première branche de sécurité sociale introduite en 1901 ?

NL : Tout peut être salué ou critiqué. Chaque acteur a certainement son point de vue et ses propres priorités. Je pense notamment à une simplification accrue des procédures administratives. Je pourrais imaginer davantage de prestations. Mais je pourrais également imaginer certaines prestations qui pourraient être nuancées. C'est un sujet passionnant. On peut sûrement aussi se pencher sur la nomenclature et sur l'ensemble de ses processus.

Cependant, le conventionnement obligatoire fait pour moi partie de la richesse du Luxembourg. On a parfois tendance à l'oublier.

fp : Cette année marque le 125e anniversaire de l'assurance maladie. Comment l'aloss va-t-elle célébrer cette date historique ?

NL : Nous marquerons cet anniversaire le 4 décembre prochain lors d'une table ronde exceptionnelle. Modérée par Annick Goerens (RTL), la rencontre réu-

« Nous ne choisissons pas les sujets de l'actualité politique, mais les thèmes ont naturellement un lien avec la société. »





« À trop se focaliser sur les coûts, on en oublie l'essentiel : l'humain. »

nira Martine Deprez, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Michel Simonis, ancien directeur général de la Croix-Rouge luxembourgeoise, et Francis Delaporte, président de la Cour administrative. En amont nous retracerons également le parcours historique avec Denis Scuto.

Qu'y avait-il auparavant ? Quels sont les grands débats ? Quels sont les défis ? Qu'est-ce qui fonctionne bien ? Que faut-il améliorer ? Et la discussion pourra aussi être critique, si nécessaire. Nous ne dictons à personne ce qu'il doit dire ou ce qu'il n'a pas le droit de dire.

***fp :** Y a-t-il encore quelque chose que vous souhaiteriez ajouter ? Un message à nos lecteurs ?*

NL : L'un de mes sujets de prédilection est la relation entre l'économie et la sécurité sociale. À trop se focaliser sur les coûts, on en oublie l'essentiel : l'humain.

Prenons les pensions : les pensionnés consomment et réinjectent leurs revenus, générant des recettes fiscales directes et indirectes pour l'État.

Leurs cotisations alimentent directement l'assurance maladie, sans laquelle il n'y aurait que peu d'hôpitaux. Sans l'assurance dépendance, le secteur des soins de longue durée ne se serait pas développé, avec aujourd'hui beaucoup de milliers d'emplois.

Même si la sécurité sociale n'a pas été instaurée en 1901 pour des raisons économiques, son impact reste fondamental. La vraie question n'est donc pas de savoir ce que nous coûte notre modèle social, mais ce qu'il nous en coûterait de ne pas l'avoir.

Entretien réalisé par Béliza Mendes

Pour en savoir plus sur l'aloss et ses partenaires internationaux, vous pouvez consulter leurs sites internet respectifs :

Association luxembourgeoise des organismes de la sécurité sociale (aloss) - ***www.aloss.lu***

Association internationale de la sécurité sociale (AISS) – ***www.issa.int***

European Social Insurance Platform (ESIP) – ***www.esip.eu***

European Institute of Social Security (EISS) – ***www.eiss.be***

FONDATION CGFP DE SECOURS

CGFP -SERVICES

Wie kann man Gutes tun?

1. Mittels einer großzügigen Spende – gelegentlich oder regelmäßig – an das CGFP-Hilfswerk.
2. Zudem: Wenn Sie ein gutes oder weniger gutes Ereignis in Ihrer Familie oder in Ihrem Freundeskreis haben, dann können Sie Ihren Glückwünschen oder Ihrer Anteilnahme durch eine dem Anliegen entsprechende Spende an das CGFP-Hilfswerk Ausdruck verleihen.

 Somit bekunden Sie aus Solidarität Ihre konkrete Verbundenheit mit vielen Bedürftigen dieser Welt.



Fondation CGFP de Secours

(agréée par arrêté grand-ducal du 19 octobre 1995)

CCPLLULL: LU46 1111 0733 4614 0000

(Die Geldspenden sind steuerlich absetzbar und werden dem Spender zertifiziert.)